

## **DELIBERATION N° 2003/11-04 - DISTRIBUTION DE PRODUITS LAITIERS DANS LES ECOLES MATERNELLES**

Madame LENIZSKI, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il convient de renouveler la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune de Ludres pour l'année scolaire 2003-2004. Elle rappelle que cette expérience est menée depuis le deuxième trimestre 1980-1981.

La subvention allouée par litre de lait est actuellement de 0,2394 €.

Pour mémoire :

Bilan de la distribution pour l'année scolaire 2002-2003 :

Nombre de litres	2 453 litres
------------------	--------------

Coût total	2 816 €
------------	---------

Montant de la subvention reçue	587 €
--------------------------------	-------

Montant résiduel à la charge de la Commune	2 229 € soit 79,15%
--	---------------------

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de reconduire la distribution de produits laitiers aux élèves des établissements préélémentaires de la Commune pour l'année scolaire 2003-2004.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2003 - Imputation 60623.211.